



Revaluation de pension alimentaire

Par **nonodu05**, le **19/03/2012 à 17:20**

Bonjour, bonjour
je suis un homme divorce , mes 3 enfants sont a la garde de mon ex a qui je verse 300e de pension pour les enfant plus 100e pour elle , a compter de septembre prochain 2 de mes enfants , habiterons chez moi 3 semaine par mois , car ils vont etre en alternance et un en contrat de proffesionalistion, donc en plus avec des revenus, serais je obliger de payer encore toute leur pension? comment la recalculer?? et aussi en janvier prochain mon grand aura 18 ans mais en contrat pro serai je obliger de verser une pension pour lui meme qu il habitera encore chez sa mere???
merci de votre aide

Par **Marion2**, le **19/03/2012 à 17:26**

Bonjour,
Il vous faut à nouveau saisir dès maintenant le JAF avec les nouveaux éléments.
Quant à la pension, rien à voir avec une pension alimentaire pour votre épouse, c'est une prestation compensatoire, il faudra continuer à lui verser.
Cordialement.